

RAPPORT N° 94/4-11
au Conseil Municipal

OBJET

RECONDUCTION DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION

Le contrat d'ouverture de crédit conclu avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion (C.R.C.A.M.R.) arrive à échéance le 30 juin 1994.

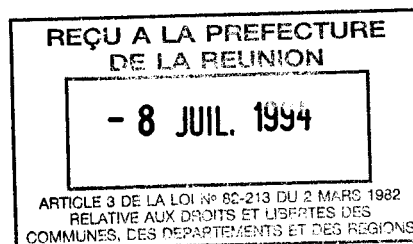
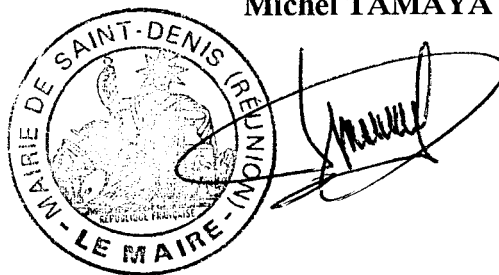
Il vous est proposé de renouveler cette convention pour un an et aux mêmes conditions que l'année précédente, à savoir :

* Montant du tirage :	20.000.000 F
* Taux de référence :	T4M + 1,20 %
* Commission flat :	0,30 %
* Facturation :	Trimestrielle.

Je vous demande donc de m'autoriser à reconduire le contrat d'ouverture de crédit avec la C.R.C.A.M.R.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/4-11
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 29 juin 1994

OBJET

RECONDUCTION DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

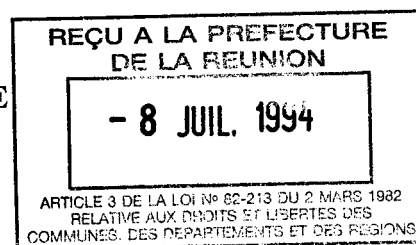
Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/4-11 de Monsieur le Maire ;

vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(dont 1 Abstention)**



ARTICLE UNIQUE

Autorise le Maire à reconduire pour un an le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion (C.R.C.A.M.R.) pour un montant de 20.000.000 F.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le 06 JUIL. 1994

LE MAIRE
Michel TAMAYA

